

comte de Cornouaille, épouser une Onven, fille de Rivelen de Crauzon.

Vers 1215, les seigneurs du Léon possédaient Crozon et, lors de la vacance de la cure, à cette époque, une contestation s'éleva entre lui et l'Evêque de Quimper, au sujet du droit de nomination; mais H., seigneur de Léon, se désistant de ses prétentions, pria l'évêque Guillaume de donner cette cure au fils de Guillaume Penboch, l'un de ses vassaux (Cartulaire de Quimper 56, f° 19).

Les seigneurs de Léon possédaient encore la seigneurie de Crozon au xv^e siècle, comme nous le voyons par l'enquête faite en 1410 sur les droits de la vicomté de Léon en Cornouaille (Morice, *Preuves*, II, col. 850).

« Jean Kerperiou, de la paroisse de Crauzon, âgé de 50 ans ou environ, estagier à Catherine de Keroulas femme de Bernard de Keranrez dit et recorde par son serment que le dit Vicomte et ses sugets ont plusieurs terres es paroisses de Crauzon, Camaret, Roscanvel, Telgruc, Saint-Nic, Ploemodiern et Ploëven et que les dites terres appartiennent au dit seigneur, à cause de sa baronie de Léon et sont nommées *la terre à la condition de Rivelen*.

« Le Révérend père en Dieu Yvon de Poulmic, abbé de S^t Guinolay du Bois, âgé de 54 ans, dit la même chose que le précédent témoin. »

Des seigneurs de Léon, Crozon passa aux Rohan et, nous dit Ogée, « ceux-ci ayant exposé le 14 Mai 1541 au Roi François I, que dans les terres et seigneuries de Crozon ils avaient droit de haute, moyenne et basse justice, de sceaux à contrats et d'y instituer notaires; le Roi permet au seigneur de Rohan d'établir huit notaires dans la juridiction de Crozon. Cette paroisse, ajoute Ogée, est une des plus riches du diocèse, elle vaut 15,000 livres et contient 6,000 communiants ». Aussi le Recteur était-il imposé à 213 livres comme celui de Bothoa. Les plus imposés ensuite

étaient les Recteurs d'Elliant, 171 livres, et Guiscriff, 153; tous les autres Recteurs étaient imposés au-dessous de 100 livres.

Voici le rôle des décimes en 1789 pour cette paroisse :

N. d'Oixant.....	213 ^l 15 ^s
La fabrice.....	9 10
Le Rosaire.....	1 15
S ^t Michel.....	1 15
Pors Salut.....	7
S ^t Hervé.....	1 15
S ^t Jean de la Palue (<i>mémoire</i>).	
S ^t Julien.....	1 15
S ^t Nicolas (<i>mémoire</i>).....	
S ^{te} Marine.....	1 15
S ^t Germain.....	1 15
S ^t Jean.....	1 15
S ^t Fiacre.....	1 15
S ^t Laurent.....	1 15
S ^t Sébastien.....	6
S ^{te} Barbe (<i>mémoire</i>).....	
S ^t Gildas.....	1 15
S ^t Philippe.....	1 15
S ^t Guenolé (<i>mémoire</i>).....	
S ^t Joseph de Lanveau.....	9
TOTAL.....	264 ^l 10 ^s

*
*
*

A raison de son importance, cette paroisse était donnée habituellement à de grands personnages; nous allons en donner la liste des Recteurs, en relatant les faits que nous avons pu recueillir touchant la paroisse.

1218. Le fils de Guillaume PENBOCH.

1442. Charles DU DRESNAY. Il avait acheté la métairie de la Hingaudaye, en Créhen, pour en faire don à l'hôpital du Guellidou ; à cette occasion, Jean V donna des lettres d'anoblissement pour ce lieu de la Hingaudaye (lettres de Jean V).

1474. Décès d'Alain de ROSMADEC, recteur. En 1477, les archives de Nantes (B. 8 reg.) signalent une lettre de main mise sur une caravelle chargée de conduire en Angleterre et en Flandre deux ambassadeurs du roi de Castille, laquelle, obligée par les vents contraires de relâcher à Crauzon, avait été prise par un navire breton et un navire français, pendant que les ambassadeurs visitaient l'église et assistaient à l'office le jour de la Saint-Martin.

1486-1496. Geoffroy DE TRÉANNA, chanoine de Quimper et archidiacre du Mans, et en même temps recteur de Crozon.

En 1497, Julienne LE BOTGUYN fit fondation d'une chapellenie sur l'autel St-Michel, en l'église de Crozon (C. 344).

En 1526, une chapellenie, fondée dans la chapelle de St-Jean-Baptiste, en l'église de Crozon, dans laquelle chapelle est la tombe de Jean Hircars *junior*, est donnée à Glazran an Ruzec, prêtre, qui mourut en 1534 et fut remplacé par Bertrand Aultret (déal).

La famille Hircars présentait à cette chapellenie.

1550. 3 Novembre, une chapellenie, fondée autrefois par Rioc Baussand, en la chapelle de la Trinité, en l'église paroissiale, est donnée à LUC LANBILY, prêtre.

1593. Jean BREN, clerc, recteur de Crozon, devient chanoine de la prébende de Scaër (C. 105).

Ce fut le 15 Novembre 1594, qu'eut lieu la prise du

fort de Roscanvel sur les Espagnols, par les Royaux commandés par le maréchal d'Aumont. La fin de ce siège, que l'on a appelé le siège de Crozon, causa une grande joie, dont on trouve les échos dans les lettres adressées au Roi par les députés aux Etats, lors assemblés à Rennes (d. Morice, III, col. 1624).

1596-1622. Jehan BRIANT, archidiacre de Poher, abbé de Landévennec et recteur de Crozon qui, en 1622, résigna son abbaye et sa paroisse au suivant.

1622-1665. Pierre TANGUY, conseiller du Roi, aumônier de la reine Anne d'Autriche.

Ce fut du temps de ce Recteur que le Père Maunoir fit la première mission à Crozon, pendant laquelle fut ravivée la dévotion des Crozonais aux dix mille martyrs de la légion thébéenne. Voici comment en parle le dernier historien du Vénérable (1) :

« Les habitants de Crozon avaient honoré longtemps d'un culte particulier les martyrs de la légion thébéenne, dont ils conservent même quelques ossements dans un riche reliquaire. Mais avec les années, ce culte s'était bien affaibli. Pour le ranimer, le P. Maunoir fit représenter à la procession générale de la mission le martyre de St Maurice et de ses glorieux soldats. Leurs reliques y furent solennellement portées. Était-ce un effet de mirage, était-ce un prodige ? la foule toute entière, et elle se composait de 7 ou 8.000 spectateurs, put voir se reproduire dans les hauteurs du ciel la scène qui se passait sur la terre ; la procession s'y déroulait dans le même ordre et la même majesté. Les Crozonais n'eurent pas de peine à se persuader que c'était là un témoignage évident de la bonté de Dieu à leur égard,

(1) Vie du P. Maunoir par le Père Séjourné, 1 vol., p. 340.

et ils accueillirent par des acclamations de joie répétées le spectacle qui s'offrait à leurs yeux.

« A cette même procession, qui se rendait à la chapelle St Laurent, un sous-diacre, épuisé depuis longtemps par la maladie, dévoré alors par une fièvre ardente, ne voulut jamais céder à personne l'honneur d'y porter la croix et de la porter à jeun. Sa piété en fut bien récompensée, car à partir de ce jour-là, il recouvra une santé parfaite. »

Ce fut, sans doute, à l'occasion de cette mission que le P. Maunoir composa le cantique en l'honneur des 10.000 martyrs de Crozon, qui figure au nombre de ses cantiques spirituels. Nous donnerons plus loin la description du retable représentant le martyr de la légion thébéenne et qui est encore le plus bel ornement de l'église de Crozon.

Une confrérie fut établie sous le vocable des saints martyrs, et les comptes de la fabrique de cette époque signalent de nombreuses offrandes faites en leur honneur. Leur fête se célébrait au mois de Juin.

Extrait des comptes de la Fabrique de Crozon en 1656.

Don d'une génisse à l'église, dont un tiers pour la chapelle St Jean.

Autre génisse en offrande, et sur le prix de vente on paiera un sol aux chapelles de St Sébastien, Notre-Dame, la Madeleine, la Trinité, et 2 sols à la chapelle de Notre-Dame de Rochemadou.

« Un bon personnage de ceste paroisse a baillé à l'église de céans un petit cloche pour servir à la confrérie des dix mille martyrs.

« Anthoine Le Mignon et les consorts en son bateau ont fait rendre à l'église de céans 5 sols.

« Martin Le Hénaff et les consorts en son bateau a fait rendre à la dite église 3 sols, 3 sols aux dix mille martyrs et 2 sols à la confrérie du Rosaire. »

En 1657, un particulier donne un sol à la chapelle de St Germain et à celle de Lannuec.

« Catherine Le Sevellec a fait rendre par testament à cette église un couvre-chef, un autre à Notre-Dame, un sol à la Madeleine et un autre à la Trinité. »

Un particulier donne 2 sols à la chapelle de St Rionalen.

1666-1673. M. DE COETLOGON, chanoine, vicaire général, frère de Mgr l'Evêque de Quimper. Il assista à la première retraite dans la maison créée à cet effet à Quimper, en Mars 1670, et l'année suivante il appela le P. Maunoir à donner une nouvelle mission à Crozon. Le P. Boschet rapporte que, comme le Père allait à Crozon, il trouva sur le chemin, assez près du bourg, une troupe de jeunes garçons et de jeunes filles à qui la Sainte Vierge ou Notre Seigneur lui-même avait appris à faire l'oraison mentale sur le mystère de notre rédemption ainsi que lui-même le rapporte :

« Je demandai, dit-il, à un de ces enfants, qui n'avait pas encore 10 ans, comment il s'y prenait pour méditer sur la passion, et je fus surpris de voir qu'il en savait plus là dessus que je ne lui en aurais appris. Il me répondit qu'il considérait en lui-même Jésus ou attaché à sa colonne et déchiré de coups ou couronné d'épines, ou portant sa croix ou crucifié, et que, s'imaginant voir la Ste Vierge au pied de la croix, il lui demandait qui était celui qui souffrait, pourquoi et pour qui il souffrait, quel bien nous avaient fait ses souffrances, etc., et le Père ne put s'empêcher d'admirer la bonté infinie de Dieu communiquant ainsi sa

lumière, à de jeunes enfants qui vivent au milieu des landes à la garde de leurs troupeaux. »

L'historien ajoute, à l'éloge de Crozon, « qu'il n'y avait rien de mieux réglé que cette paroisse. L'office s'y faisait aussi magnifiquement que dans une cathédrale, les prêtres, qui y étaient en grand nombre, vivaient d'une manière exemplaire et instruisaient soigneusement le peuple.

« A voir tout le bon ordre qu'on y observait, on jugeait que celui qui la gouvernait méritait de gouverner un diocèse ; aussi était-il d'une famille où le mérite et la vertu sont héréditaires et mènent à l'épiscopat autant que la naissance et les services ; et bien probablement, il n'a manqué à cet illustre abbé que de vivre plus longtemps pour mourir évêque. »

Ce fut dans cette mission que le Père composa, sur les sept principaux mystères de la Passion, ces merveilleux cantiques qui parurent si édifiants à un docteur de Sorbonne, qu'il les a traduits en vers français pour les faire passer de la Basse-Bretagne dans toute la France.

1675. M. RAGUÉNÈS, recteur.

1710. Pierre LESPAIGNOL.

En 1710, une capitainerie fut unie à la terre de Crozon, en faveur de François Rousselet, marquis de Châteaurenault, comte de Craozon, Porzay et Rosmadec, vicomte d'Artois, baron Poulmic la Poissonnière, chevalier de tous les ordres du Roy, grand croix de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine général des armées navales de Sa Majesté catholique sur les mers occidentales, vice-amiral et maréchal de France, lieutenant général commandant pour le Roy en sa province de Bretagne...

1717-1732. François-Hyacinthe DE LA FRUGLAYE DE KER-VER, recteur de Ploaré, était vicaire général ; il fut nommé recteur de Crozon par provision de l'Evêque de Quimper ; mais les archives de l'Ille-et-Vilaine (C. 3, 792) nous apprennent que ce ne fut pas sans contestation avec un sieur Cillart, pourvu de la même paroisse, « Sur indult du Sr Orry de Vignory, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel ». M. de la Fruglaye ne quitta Crozon, en 1732, que pour devenir évêque de Tréguier, où il mourut en 1745 ; mais son cœur fut porté à Quimper et placé dans la chapelle de l'Evêché, puis, à la mort de Mgr de Farcy de Cuillé, dans la chapelle du Séminaire, qui sert actuellement à l'hospice de Quimper.

Nous relevons sur les registres paroissiaux de Crozon, en 1717, le 27 Octobre, les obsèques d'Alain Le Bras, l'un des curés, âgé de 30 ans ; assistent à la cérémonie : Alexis Herjean, Jean Le Moign, Hervé Le Moign et autre Jean Le Moign, tous prêtres.

Le 29 Novembre, baptême de Claudine Guyonne, fille d'écuyer Julien-Jan de Henry, seigneur de Kerhontenant, chevalier des ordres militaires de St Louis et lieutenant de vaisseau du Roy, et de dame Marie-Françoise L'Haridon ; le parrain était écuyer Philippe du Guermeur, Sr du Penhoet, major garde-côte ; et marraine, demoiselle Perrine de Henry, dame de Botguiguen.

1732-1737. René LOZACH, docteur en Sorbonne, avait été recteur de Plogonnec.

1747. Pierre DE LESGUEN.

1764-1773. DU BEAUDIEZ.

1774-1790. Joseph-Louis HEUSSAFF D'OIXANT, vicaire géné-

ral. Mgr de Saint-Luc venait d'être nommé évêque de Quimper, et M. Guillou, recteur d'Elliant, promoteur du diocèse, lui écrivait à Paris :

« J'ai appris que Monseigneur a demandé à MM. ses grands-vicaires les noms des trois meilleurs sujets de son diocèse pour la cure de Crozon et qu'ils ont nommé cinq gentilshommes et témoigné qu'ils donnaient la préférence à l'abbé d'Oixant. Effectivement, il la mérite sur les quatre autres, sans contestation. C'est un excellent ecclésiastique et un des plus capables qu'il y ait dans votre Diocèse. »

CROZON PENDANT LA RÉVOLUTION

Au moment où éclata la Révolution, à la fin de 1790, voici quel était le personnel ecclésiastique de la paroisse de Crozon.

Heussaff d'Oixant, recteur. A la mort de Mgr de Saint-Luc, Octobre 1790, il fut un des grands vicaires nommés par le Chapitre ; mais il était déjà souffrant, et lorsqu'au commencement de l'année 1791, on lui signifia de quitter le presbytère, il était presque mourant, et ses prêtres durent le porter dans une maison voisine (note de M. Boissière) où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Joseph Meillard était curé ou vicaire. Né à Crozon, le 15 Septembre 1751, il fut incarcéré aux Carmes de Brest, du 7 Juillet au 27 Septembre 1791. En 1804, il était encore vicaire à Crozon. Il mourut recteur de Telgruc, le 13 Février 1810.

Louis Meillard, né à Crozon, le 15 Septembre 1753, mourut recteur de Plonévez-du-Faou, le 18 Avril 1809.

Pierre Carn, né à Crozon en 1761 « est demeuré pendant toute la Révolution caché à Crozon, au risque continuel

de sa vie, ne cessant de se rendre utile. Vicaire de Crozon en 1805, il est mort recteur de Plogoff, le 13 Novembre 1818. »

Claude Le Mignon, né à Crozon en 1758. Arrêté le 2 Mars 1792, conduit au château de Brest et déporté en Espagne au mois d'Août, il mourut vicaire de Crozon le 22 Juin 1805.

N.... Le Moal. Mourut pendant la Révolution.

Jean Le Pape, né à Lopérec, le 14 Mars 1756. Recteur de Lopérec en 1803, est mort curé de Daoulas, le 8 Octobre 1825.

N... Le Sénéchal. Mort pendant la Révolution.

Ollivier Sizun, né à Brasparts en 1751. Mort curé de Fouesnant, le 30 Mai 1818.

Jacques Balcon, né à Crozon en 1761. Mort curé de Crozon, le 16 Octobre 1829.

Alain Le Floc'h, né à Plonévez-Porzay en 1765. Déporté en rade de l'île d'Aix en 1794, est mort en 1831, après avoir été curé de Briec.

Moreau, Nicolas, né à Dinéault en 1764. Déporté en rade de l'île d'Aix en 1794, recteur d'Argol en 1802-1814, mort le 17 Juin 1834, à Coray.

Ce nombre relativement considérable de prêtres dans une même paroisse, n'est pourtant pas exagéré, si l'on songe que, dès lors, Crozon comptait près de 10.000 habitants.

Dans la paroisse de Crozon, les prêtres fidèles trouvèrent longtemps un abri assuré, grâce au zèle de la population et à l'appui même de la Municipalité, quoique pendant un certain temps elle eût à sa tête un Maire et un Procureur-Syndic partisans des idées nouvelles. C'est ainsi que, le 24 Septembre 1791 (L. 130), le Maire écrivait au District de Châteaulin :

« Les sieurs Sizun, Floc'h et Moreau (prêtres non assermentés) loin de se rendre à Brest, comme l'ordonnait l'arrêté du Département du 1^{er} Juillet 1791, sont demeurés dans le pays et y ont fait même une quête. Le Juge de Paix (Jean Ollivier) a été de tout temps l'ami de Sizun ; celui-ci ayant été arrêté en Juillet dernier à Pont-Croix et conduit à Quimper le 21 Juillet, ce Juge de Paix, accompagné de douze autres citoyens de la paroisse, se présenta à la Municipalité pour nous forcer, par des menaces, à délivrer un certificat de bonne conduite au dit Sizun, que plusieurs Officiers municipaux signèrent ; mais ni moi ni le Procureur de la Commune ne voulûmes y consentir. De ce moment, on nous a désignés au peuple comme ennemis des prêtres.

« Suivant votre arrêté du 2 Juillet, le Curé constitutionnel nous avait désigné quatre chapelles pour être fermées ; nous avons chargé les fabriques de faire dépôt des ornements des dites chapelles à l'église. Un seul a obéi ; il est victime de son obéissance, il n'y a pas de jours qu'il ne soit menacé de citoyens furieux. Les mêmes sont venus à la Municipalité, où ils nous ont injuriés et sommés de rendre ces ornements.

« Dans une paroisse de 9.000 à 10.000 âmes, on ne trouverait pas 50 bons citoyens ; c'est une cruelle position pour ceux qui sont chargés de faire exécuter les lois... »

Cette charge ne devait pas peser longtemps désormais sur les épaules de M. le Maire, car aux élections municipales du mois de Novembre suivant, les quelques Officiers municipaux bons patriotes furent écartés, et bientôt, comme il est rapporté dans un mémoire au Roi sur les troubles de Crozon, « on vit s'installer une Municipalité ignorante et perdue surtout de fanatisme ». Il n'y eut plus, dès lors, de remède que dans l'envoi de la force armée dans la presque île.

M. Fénigan, président du District de Châteaulin, fut chargé par le Département de se rendre sur les lieux et de requérir des troupes à Brest pour que force demeurât à la loi. Voici comment, le 30 Janvier 1792 (L. 19), il rendit compte de sa mission et de l'état des esprits à Crozon :

« En conformité de votre arrêté du 13 du présent mois, je remis à la poste un réquisitoire pour M. de la Bourdonnaye, conduisant des troupes de ligne à Brest.

« Commissaire nommé par le Directoire, je me suis rendu à Crauzon le dimanche 22 ; le même jour, je fis part au Conseil général de la Commune de l'objet de ma mission, et lui rappelai les motifs qui vous ont déterminés à commander une force de cinquante hommes. Je lui annonçai qu'ils seraient arrivés le lendemain ; mais le lundi s'écoule, point de troupes ; je m'imaginai que les vents en avaient contrarié l'envoi. Le mardi, point de nouvelles. Le mercredi, j'adressai un nouveau réquisitoire à M. de la Bourdonnaye ; point de réponse. Samedi, j'envoyai un exprès au Procureur-Syndic du District de Brest avec un troisième réquisitoire pour M. de la Bourdonnaye. Hier soir, j'ai reçu une lettre de M. Bricchet me déclarant que M. de la Bourdonnaye, absent, n'a pas reçu mes réquisitoires, mais que M. Duvigneau m'envoie cinquante hommes. Rendus depuis deux heures du matin, ils viennent de Quélern. Je les ai engagés à visiter sur le champ les maisons où se retirent habituellement les prêtres insermentés de cette paroisse. Le commandant vient de me rapporter que toutes ses recherches ont été infructueuses. Les bons citoyens ne peuvent qu'être profondément affligés du peu de succès de cette première tentative.

« En effet, le fanatisme est passé à sa dernière période dans cette paroisse ; hier, j'assistai à la grand'messe, il ne s'y trouvait pas soixante personnes. Samedi, un des prêtres

tres fanatiques, usurpant les fonctions curiales, introduisait une femme à l'église.

« Le Curé et le Vicaire assermentés sont insultés, et point de témoins ; personne ne voudrait ou n'oserait déposer. Je dis plus, je tremble pour leurs jours, si l'on ne laisse dans le pays une garnison assez forte pour en imposer aux antipatriotes.

« Il la faut au moins jusqu'au temps où l'on aura recouvré les impositions et surtout enlevé les prêtres forcenés, dont le souffle empesté cause déjà tant de ravage.

« Un détachement de cent hommes suffira. »

Le Département envoyait en même temps deux commissaires, MM. Guilliers et Le Sévellec, pour vaincre la résistance de la Municipalité et l'engager à livrer les prêtres non assermentés. Le Conseil général de la commune répondit à cette invitation par la délibération suivante du 6 Février 1792 :

« Le Maire requiert le Conseil de délibérer sur l'arrêté du Département du 31 Janvier et la remontrance de MM. Guilliers et Le Sévellec, commissaires envoyés à Crozon.

« Le Conseil déclare qu'il est étrangement surpris de la permanence et même de l'envoi d'une force armée, d'autant plus inutile que la concorde n'a jamais disparu de ces climats.

« La non-clôture des chapelles doit être imputée à l'ancien Conseil.

« Qu'il ignore absolument la résidence des prêtres non assermentés qui desservaient ci-devant la paroisse. Qu'ainsi il est dans l'impossibilité d'indiquer les endroits qu'ils peuvent occuper ; qu'il ne lui a jamais été porté la moindre plainte contre aucun de ces Messieurs ; qu'ils n'ont jamais reçu ordre de les faire arrêter ; qu'ils ont même reçu du Procureur-Syndic de Châteaulin, le 13 Dé-

cembre 1791, une lettre ainsi conçue : « Vous pouvez
« assurer à tous vos ci-devant prêtres, autres néanmoins
« que ceux qui ont déjà été désignés pour se rendre à
« Brest, qu'ils pourront continuer de remplir avec sécu-
« rité leurs fonctions dans votre paroisse, à condition
« qu'ils n'excitent aucune plainte contre leur conduite et
« qu'ils se fassent agréer de votre Curé. »

« Qu'il est dans l'impossibilité de solder la troupe, attendu que la caisse est vide, que l'ancien Maire est saisi de l'argent provenu de la vente de M. d'Oixant, ci-devant recteur de la paroisse, qu'il prie Messieurs les Commissaires de l'autoriser à emprunter de l'ancien Maire la somme suffisante pour l'entretien des troupes. »

Les Commissaires ne pouvaient se contenter de cette fin de non-recevoir, et le 8 Février 1792, ils insistaient près des Officiers municipaux par cette harangue :

« La permanence et le vagabondage des prêtres non assermentés sur votre paroisse, et qu'il est évident que vous favorisez, est le principal sujet de notre mission. Leur saisie, leur translation au château de Brest sont expressément ordonnés, tant par arrêté du 31 Janvier, que par lettres subséquentes du Département, notamment du 6, où il est dit : « L'enlèvement des ecclésiastiques inser-
« mentés est très essentiel..... » Nous nous en rapportons à vous pour l'exécution ferme et cèle de cette mesure d'autant plus nécessaire qu'elle est absolument la seule pour rétablir le calme et la confiance dans la paroisse de Crozon. Livrez-les-nous donc, Messieurs, nous vous le conseillons, nous vous en conjurons au nom d'une paroisse que vous écraserez, ou si (ce que nous croirions aujourd'hui plus difficilement que jamais) vous ignorez actuellement leur retraite, engagez vous-mêmes les citoyens de votre paroisse à les dénoncer et à nous indiquer leur asile.

« Encore une fois, faites en sorte que nous ayons les

prêtres ; mais vous intimerez de notre part à M. Le Moal, prêtre octogénaire de Crozon, qu'il ait à vivre et à faire ses fonctions de prêtre où il voudra, dans la paroisse même, surtout en ce bourg, dans toute la sécurité et la liberté que son grand âge et ses longs services lui ont justement acquis. »

Ni ces prières, ni ces menaces, ni cette concession faite en faveur du vénérable abbé Le Moal, ne purent fléchir la Municipalité de Crozon et la déterminer à livrer les prêtres fidèles ; et le lendemain, 9 Février 1792, les Commissaires, en envoyant au Département les différentes pièces concernant cette affaire, étaient réduits à avouer leur impuissance :

« Vous verrez, par les pièces ci-jointes, une résistance que rien ne peut déconcerter et qui va chaque jour en s'opiniâtrant.

« Nous devons vous dire surtout que, quant aux prêtres, il est absolument inutile : 1^o que nous nous entétions à les vouloir prendre de nous-mêmes, nous avons fait à cet égard tout ce qu'il a été possible, informations, perquisitions, menaces, promesses d'argent, rien n'a réussi, ils sont errant de l'un village à l'autre, de quartier en quartier, dans la paroisse, déguisés sous toutes sortes de costumes, cachés, protégés par tous, et spécialement par la Municipalité, dont entr'autres le Maire et le Procureur de la commune se feraient plutôt égorger que de rien faire contre les prêtres. Cette Municipalité est empoisonnée de fanatisme, toute entière très proche parente des ecclésiastiques et ne s'est illégalement mise en place (car les élections ont été toutes nulles) que par les intrigues sacerdotales et que pour les protéger et favoriser.

« Sur quelques renseignements que nous avaient donnés quelques bons citoyens, nous résolûmes, hier matin,

de faire sortir trois détachements de onze hommes chaque, pour perquérir Dinan, Saint-Laurent et Poulmic, résidences indiquées pour asiles ; nous fîmes marcher deux Commissaires de la Municipalité à la tête de chaque détachement. La fouille fut faite par tous les villages indiqués et autres ; rien ne fut trouvé, à l'exception de leurs hardes, leurs livres, etc. Un détachement nous ayant dénoncé un dépôt d'armes trouvé chez M. Dumoulin, ancien sénéchal, et y soupçonnant quelques prêtres, nous convinmes dans le secret, avec les chefs de la troupe, qu'un détachement de trente hommes s'y rendrait dans la nuit avec l'un de nous. M. Sévellec y fut ; on y a trouvé des armes toutes chargées à balle, mais point de prêtres ; on avait prévenu de la descente.

« Ne pouvant obtenir de prêtres ni les faire enlever nous-mêmes, nous avons dessein, une fois le paiement des frais assuré (1.200 livres une fois payées, plus 300 livres par jour jusqu'au départ des troupes), de lier le Conseil général par une transaction, la plus aggravante et la plus rigoureuse, sur tous les objets d'administration. C'est, dans la situation présente, le seul moyen de tirer le Département avec la décence qui lui appartient.

« SÉVELLEC, GUILLIERS. »

Le Département répondit à cette communication par un arrêté du 10 Février, cassant le Conseil municipal et chargeant les Commissaires de choisir « six citoyens des plus recommandables par leur patriotisme, qui rempliront provisoirement les fonctions municipales, suivront avec activité le recouvrement des contributions, l'arrestation des prêtres perturbateurs et leur translation au château de Brest ».

L'on conçoit qu'avec de telles dispositions dans la masse de la population, le rôle de prêtre constitutionnel ne fût

pas populaire. M. Émile Le Guillou de Penanros, dans son livre, *l'Administration du Finistère, 1790-1793*, nous dit qu'à une procession que dirige le nouveau curé, « les prêtres insermentés Sizun et Raguenez (1) vêtus en matelots, s'étaient placés en travers de la procession, le chapeau sur la tête, riant et se moquant, et criant en breton : *Ar c'hure gant e vaz treuz*. Une autre fois, ce sont des hommes armés de fourches qui menacent le curé à l'autel au moment où il présente les reliques à baiser. L'un de ses vicaires, sortant du cimetière, est assailli par des femmes qui fondent sur lui à coups de balais, le prennent par les cheveux et le traînent dans la boue. »

Assailli par les réfractaires, le Curé constitutionnel est dénoncé par les patriotes comme réactionnaire et faisant encore chanter à la messe le *Salvum fac regem* ; voici comment le Curé répondit à cette accusation, le 23 Juin 1792 (L. 18) :

« L'un des citoyens militaires du troisième bataillon de l'Ille-et-Vilaine dont nous avons ici un détachement, m'a fait, à la maison commune, un reproche sans fondement, il m'a dit que le verset *Domine salvum fac regem* a été chanté à la messe et que si cela arrivait une autre fois, j'aurais été arraché à l'autel. Je m'abstiens de qualifier la menace qui m'a été faite ; le reproche est sans fondement. Longtemps avant le 10 Août, le verset en question se répétait trois fois en ces termes :

« *Domine salvam fac gentem,*

« *Domine salvam fac legem,*

« *Domine salvum fac regem.*

« Depuis cette époque mémorable, la troisième partie du verset a été retranchée. Je défie aucun homme vivant de

(1) M. Raguenez, prêtre originaire de Crozon, avait quitté Landudec pour résider dans sa paroisse natale.

soutenir qu'il ait entendu ni moi ni le vicaire prononcer ces mots aristocrates, *Domine salvum fac regem*.

« Que des hommes qui n'entendent pas le latin ou des mal intentionnés prononcent des mots que nous avons proscrits, il n'est pas en mon pouvoir d'empêcher un tel abus. Aux mots supprimés, mon intention est de substituer l'expression suivante : *Domine salvos fac cives*. Certes la menace de m'arracher à mes fonctions ne doit pas m'être faite ; au reste, je répéterai demain la proclamation relative au verset qui se chante à la messe. Cette répétition se fera demain. Ce jour mémorable nous rappelle qu'un ami de l'égalité et du genre humain (S. Jean), fut victime du tiran Hérode, dont la conduite scandaleuse ne pouvait supporter les vertus républicaines et l'éloquence mâle de l'orateur du désert. »

Le Curé constitutionnel n'eut pas de peine à se disculper ; mais ce qu'il importait davantage, c'était d'arrêter les prêtres insermentés, et des commissaires furent envoyés à cet effet tout spécialement dans la presqu'île. Voici comment ils rendaient compte de leur mission, au Département le 26 Avril 1793 (L. 6) :

« Citoyens administrateurs,

« Nous avons déposé hier au Secrétariat du District le procès-verbal de notre Commission. L'approche d'une escadre ennemie annoncée et par les bruits publics et par les journaux, appelle toute votre attention sur les moyens de mettre à l'abri de toute insulte les côtes que nous avons à parcourir.

« Nous vous avons promis un mot sur les prêtres et autres personnes suspectes du canton que nous avons visité. Nous avons remis au directoire du District la note des personnes suspectes dont l'arrestation nous paraît nécessaire. Nous avons donné la chasse aux prêtres de

nuit et de jour, mais sans succès, nous avons passé entr'autres la nuit entière de dimanche à lundi dernier en patrouille avec le commandant et 12 volontaires du bataillon qui est en garnison à Crozon.

« Nous étions aussi accompagnés du Maire. Il faut que nous ayons été mal servis par nos guides, car nous n'avons rencontré aucun des réfractaires. Le lundi, nous arrêtàmes seuls, dans un groupe de 10 à 12 personnes, et à la sortie du marché, un individu qui nous avait été donné pour un prêtre; nous le conduisîmes devant le Curé constitutionnel, qui nous assura que nous nous étions trompés (1). Nous le relachâmes en pestant un peu contre notre mauvaise fortune, et nous aurions amené le Curé en sa place s'il avait été moins patriote. Il sera absolument nécessaire de délivrer promptement le canton de Crozon de ces prêtres perturbateurs qui l'ont si horriblement fanatisé. Leur présence serait trop dangereuse au moment d'une descente. On prétend que le jour ils se retirent dans le creux des rochers. Lorsque vous aurez renforcé la garnison de Quélern, Crozon et Camaret, il faudra les mettre toutes sur pied à la fois et faire visiter simultanément les divers points des côtes. Il sera indispensable d'associer à cette visite quelques patriotes zélés pris hors du canton pour plus de sûreté et qui connaissent ces prêtres. La nuit, ils couchent tantôt dans un village, tantôt dans un autre. C'est ce qui rend leur capture si difficile. Pour l'assurer, il faudrait fouiller presque tous les villages ensemble, ce qui est impossible. Cette fouille, d'ailleurs, ne pourrait réussir que de jour.

« Châteaulin, 26 Avril 1793.

« Vos Commissaires,

« LE BRETTON; LE PRÉDOUR. »

(1) Cet individu était bien l'abbé Meillard, mais par un généreux scrupule, le Curé constitutionnel feignit de ne le point connaître.

A la fin de cette année, un patriote zélé de Crozon qui ne signe que par des initiales réclamait une perquisition plus sérieuse des prêtres cachés et, pour la rendre plus efficace, proposait de prendre comme otages, leurs parents (L. 15) :

« Crozon, le 28 Septembre 1793.

« Citoyens,

« La loi du 14 Août vous a revêtus d'une mission civique que vous remplissez sans doute avec un zèle infatigable. Vous êtes chargés de propager l'esprit public et d'alimenter au milieu de vos concitoyens les principes salutaires de l'unité et de l'indivisibilité du nouveau pacte social et par une suite nécessaire d'extirper les germes des funestes divisions qui ont jusqu'ici causé nos malheurs. Ces causes sont connues dans le canton de Crozon. La résidence légale mais continuée des hommes ignorants et fanatiques a fait évidemment naître la ruine des nouvelles loix. Ils ont pris à tâche de jeter un mépris odieux sur ceux qui ont embrassé le culte de la liberté et à diriger contre eux une malveillance dont l'influence est souvent sentie. Vous connaissez, citoyens, les hommes dont je vous parle; ces hommes sont les prêtres cachés dans l'étendue de la commune de Crozon. On leur avait confié un secret funeste, ils étaient sûrs des manœuvres perfides de Louis Capet et les imbécilles croyaient que la liberté ne pouvait germer sur le territoire français sans le veto royal. Ils bercent encore ceux qui ont eu la simplicité de les écouter, que la R. ne tiendra, et sot celui qui s'attachera à ce gouvernement éphémère. Vous le savez, citoyens, des recherches multipliées ont été faites pour écarter ces disséminateurs des principes erronés, toutes ont été infructueuses. Je vous prie, citoyens, d'inviter les représentants du peuple d'employer une mesure qui a été mise en usage dans le District même de Châteaulin, c'est de mettre en arrestation quel-

ques-uns des parents des prêtres qui sont sûrement sur le canton de Crozon, et quelques-unes qui passent pour leur donner asile et faire pour eux des provisions. L'arrestation de ces individus, dont quelques-uns sont suspects, serviront d'otages et ferait à nos prêtres abandonner leurs repaires, surtout si les représentants pouvaient suspendre pendant un tems déterminé la peine capitale qui leur est réservée.

« Au reste, les représentants trouveront dans leur sage politique les moyens propres à purger le pays de ceux qui l'infectent. Mon vœu est que l'on évite de verser le sang. Ces malheureux se feraient regarder comme martyrs et leurs partisans deviendraient plus nombreux et plus énergiques.

« Ceux que je propose de mettre en arrestation sont : Jean Hervégan, du bourg, beau-frère du prêtre Cavec ; la femme Gabriel Raguenez, du bourg, mère du prêtre de ce nom ; François Meillard, de Leidé, frère des prêtres Meillard ; le frère du prêtre Balcon de Kerbeneou ; Jean Herjean, officier municipal, ami de ces prêtres et leur fournisseur, de Kerigou, près Morgat ; le vieux Boussard, de Morgat, mérite aussi une mention particulière, c'est un grand et chaud fanatique, on lui attribue des projets très incendiaires.

« Je suis cordialement et avec fraternité, citoyen, votre concitoyen.

« H. S. C. DE CR.

« 28 Septembre 1793, l'an II de la R. une et indivisible. »

Quelques mois après, fut saisi M. Raguénès, sur l'arrestation duquel, son interrogatoire devant le tribunal nous donnera quelques renseignements précis. (Procédure criminelle de l'an II.)

« Le 23 Germinal an II (12 Avril 1794) de la République

une et indivisible, à l'audience publique du tribunal criminel du Finistère, à laquelle se sont trouvés Le Guillou, président, Laënnec, Creff et Guillo, juges, a été conduit de la maison de justice (1), par deux gendarmes, un particulier vêtu à la mode de la campagne, lequel, interrogé par le président de ses surnoms, âge, profession, demeure,

« A répondu se nommer Gabriel Raguénez, âgé de trente-trois ans écoulés depuis le onze Janvier, prêtre errant çà et là dans la paroisse de Crozon.

— « Dans quelles communes avez-vous fait les fonctions de prêtre ? répond dans la paroisse de Landudec, à Crozon, à Scaër et Pouldergat.

— « N'avez-vous pas rempli les fonctions curiales dans quelque-une de ces paroisses ou du moins celle de vicaire ?

— « Répond avoir rempli les fonctions de vicaire à Pouldergat ; qu'à sa sortie de cette paroisse, il fut appelé comme simple prêtre à Landudec, qu'il y remplit les fonctions de vicaire, mais sans commission du ci-devant évêque.

— « A quelle époque avez-vous quitté la commune de Landudec ?

— « Répond l'avoir quittée trois mois avant qu'on a exigé le serment relatif à la ci-devant Constitution civile du Clergé.

— « Avez-vous prêté le serment exigé par l'article 39 du décret du 24 Juillet 1790 ?

— « Répond n'avoir prêté aucun serment relatif à la ci-devant Constitution civile du Clergé.

— « Avez-vous du moins prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité exigé de tous les ecclésiastiques fonctionnaires ou non fonctionnaires publics décrété par la loi des 21 et 23 Avril 1793 ?

(1) Rue Obscure, c'est-à-dire rue Royale, la maison faisant angle comme l'on tourne dans la rue du Verdelet.

— « Répond que non et déclare n'avoir pas su qu'on eût exigé ce serment.

— « Avez-vous, dans le courant de la décade qui a suivi la publication du décret des 29 et 30 Vendémiaire, fait votre soumission de vous remettre entre les mains des administrateurs de votre département pour être déporté ?

— « Répond que non, parce qu'il n'a pas eu connaissance de ce décret.

— « Où avez-vous été pris ?

— « Répond, dans un courtil près d'un village nommé Gouandour, en Crozon.

— « Connaissez-vous les nommés Louis Rividic et Yves Keréneq, de Gouandour ?

— « Répond les connaître depuis longtemps.

— « Depuis quand étiez-vous caché chez eux ?

— « Répond qu'il n'était pas caché chez eux.

— « Vous vous y étiez du moins retiré et vous en aviez reçu asile.

— « Répond n'avoir fait que passer chez ces particuliers et encore n'avoir passé que dans leur cour, avoue cependant être entré dans leur maison pour prendre du feu pour allumer sa pipe (1).

— « Dans quelque autre temps Rividic et Keréneq ne vous ont-ils pas donné retraite ?

— « Répond y avoir été quelquefois comme ailleurs, mais n'y avoir pas été longtemps.

— « Où logiez-vous le plus ordinairement et avez-vous logé quelque fois chez Rividic et Keréneq.

— « Répond qu'il demande à être exempté de répon-

(1) Nous apprenons par la déposition des témoins que M. Raguénès, lors de son arrestation, le 21 Germinal an II (17 Avril 1794), était habillé en meunier. Il fut arrêté dans le courtil de la maison par Joseph Vrillo, grenadier du détachement de l'Aisne, mais qu'aussitôt deux femmes, sorties en pleurant de la maison, saisirent les mains du grenadier pour lui faire lâcher prise.

dre à cette question, qu'au surplus, il logeait çà et là.

— « Avez-vous fait les fonctions de prêtre depuis que vous avez quitté la commune de Landudec ?

— « Répond ne les avoir faites nulle part ; qu'à sa sortie de Landudec il se rendit à Crozon, où il est né ; que, tôt après, sur un arrêté du District de Châteaulin rendu contre lui personnellement, pour cause de manifestation d'opinion religieuse non constitutionnelle, il fut mis en arrestation à Brest, d'où il ne sortit qu'en Septembre, lors de l'amnistie.

« Gabriel Raguénès signa son interrogatoire. »

Condamné à mort, M. Raguénès fut exécuté le lendemain de la sentence, qui fut prononcée sur-le-champ.

ÉGLISE PAROISSIALE

L'église paroissiale a été reconstruite en 1900. Celle qui la précédait devait remonter au commencement du xvi^e siècle, car elle offrait les caractères de cette époque, c'est-à-dire de la dernière période du style gothique dans quelques-unes de ses parties, notamment dans le porche Sud, dans les contreforts et les arcades intérieures.

Le clocher date de 1866. Il est bien composé comme base et comme chambre des cloches, mais il aurait gagné à être couronné par deux ou trois dômes superposés, au lieu d'être terminé par un dôme unique et très obtus.

On a conservé l'ancienne chaire du xvii^e ou du xviii^e siècle, assez remarquable par ses ornements sculptés et particulièrement par ses quatre panneaux en bas-reliefs : Pêche miraculeuse ; — saint Pierre aux liens, délivré par un ange ; — saint Pierre, pape, portant les clefs et la croix à triple croisillon, entouré de prêtres et de fidèles ; — Crucifiement de saint Pierre.

Mais la pièce capitale dans cette église, c'est le retable des *Dix Mille Martyrs*.

Ces martyrs, ce sont dix mille soldats chrétiens crucifiés sur le mont Ararat, en Arménie, sous le règne d'Adrien, 120-138. Leur histoire est racontée en détail dans les grands Bollandistes et dans les petits Bollandistes de Mgr Guérin, à la date du 22 Juin, et toute cette légende est retracée dans un grand retable à volets comprenant 25 panneaux, plus 4 autres où sont représentés les quatre Évangélistes.

On y voit les apprêts et les péripéties du combat des troupes romaines contre les barbares ; la retraite sur le mont Ararat de 9,000 soldats, sous la conduite d'Acare, leur chef, pour ne pas sacrifier aux idoles et se soumettre à la loi chrétienne ; l'adjonction de mille autres de leurs compagnons, qui porte leur nombre à dix mille ; leur condamnation ; leurs différents supplices : lapidation, flagellation, couronnement d'épines, marche, pieds nus, sur un terrain hérissé de pointes de fer ; lacération de leurs flancs et de leurs poitrines par des piques et des javelots ; et enfin, crucifiement de la troupe entière sur la montagne, exécution à laquelle on employa trente mille soldats changés en bourreaux.

Cette œuvre de sculpture, sans être d'une grande correction, est tout à fait remarquable par le style, le groupement, le caractère, le costume et l'expression des personnages. M. le docteur Corre en a publié une description détaillée dans l'*Écho paroissial de Brest*, année 1901, nos 169-173, et il est porté à l'attribuer au commencement du XVI^e siècle, à l'époque de la *Reine Anne*.

Cette église possédait aussi deux petites châsses ou reliquaires assez précieux.

Le premier est en bronze ou cuivre doré, en forme de chapelle entourée de niches et de contreforts gothiques

du XV^e siècle, contenant les statuette des douze Apôtres. Il mesure 0 m. 20 de long sur 0 m. 12 de large et 0 m. 40 de haut, et porte cette inscription : *Gouzien faic faire ceste reliquaire en l'onneur de Dieu Monsieur Saint Pierre avecq dix mille martyrs et pour la paroisse de Crauzon.*

Est-il contemporain du retable, ou le culte des dix mille martyrs dans la paroisse est-il antérieur à cette œuvre de sculpture ?

Le second reliquaire est plus grand, en bois noir, orné de gaines, cariatides, cartouches, médaillons, corniches et crêtes en argent repoussé, dans le style Louis XIII.

Il contient des reliques de :

Saint Valentin, martyr,
 Saint Félix, martyr,
 Sainte Candide, vierge,
 Saint Valentin, prêtre martyr,
 Saint Vincent, martyr,
 Saint Prétextat, martyr,
 Sainte Justine, vierge et martyre,
 Saint Sévère, martyr,
 Saint Innocent, pape et martyr,
 Puis 12 reliques plus récentes.

Un état du cancel de l'église, dressé en 1776, lors de la mort de M. du Baudiez, recteur, par Julien Barthelemi David, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, nous donne quelques renseignements sur la disposition du chœur et de son ornementation à cette époque (Archives départementales) :

« Le chœur a 36 pieds de longueur du pignon du sanctuaire au Levant jusqu'à la grille en bois vers le Couchant séparant le cancel de la nef, sur 23 pieds de largeur. Les bas côtés ne dépendent pas du cancel et les chapelles du Rosaire et des Martyrs sont prohibitives à la charge des différents seigneurs à qui elles appartiennent.

« Les murs des côtés du cancel ont 20 pieds de hauteur au-dessus du sol et sont formés à droite, côté Nord, par cinq arcades d'environ 5 pieds d'ouverture chacune, et le côté gauche Midi, par quatre arcades d'environ 6 pieds d'ouverture et de 12 pieds de hauteur.

« Sous l'intrados de la clef de voûte des arcades, qui sont à peu près en plein cintre et supportées par des piedroits et piliers ronds et partie à pans qui ont à peu près 18 pouces de diamètre chacun.

« Dans le pignon du sanctuaire, est un vitrail de 11 pieds de largeur sur 17 de hauteur lequel est garni d'entrelacs, roses et soufflets supportés par des piliers de pierre de taille.

« Il n'y a point de mur séparant le chœur de la nef, mais un tirant en bois supportant le Christ, et au-dessous est une balustrade séparant le chœur de la nef.

« L'autel, en bois, est simple avec tabernacle et dôme au-dessus, le tout d'ordre corinthien couronné d'un attique, avec vases et petites figures ; le dit autel est accompagné de deux grandes colonnes d'ordre corinthien en bois, portant deux grandes statues en bois de grandeur colossale qui supportent le dais au-dessus de l'autel. »

Nous savons, par un aveu de 1664 (E. 293), que Anne du Hirgarz, dame du Breuil, épouse de Louis de Lesac, chevalier, possédait, à cause de la terre de Hirgarz, en l'église de Crozon : « Une tombe enlevée au milieu du chœur, joignant de temps immémorial le balustre du grand autel, lors depuis douze ans que le maître-autel a été porté joignant le pignon et la vitre orientale de la dite église, à cause de quoi elle se trouve éloignée du dit balustre d'environ trois pieds. La tombe est armoyée d'écusson portant trois pommes de pins qui sont les armes du Hirgarz ; dans le soufflet de la principale vitre, elle a deux écussons : *d'or à 3 pommes de pins d'azur*, et au

bas de la dite vitre, côté de l'Épître, deux jours où se voient deux priants dont les cottes d'armes sont chargées des mêmes armes. »

On voyait autrefois, dans la nef de l'église de Crozon, le mausolée en kersanton d'un ancien Sgr de Gouandour. Ce mausolée, orné d'écussons représentant les armoiries et alliances de ce seigneur, a été détruit parce qu'il gênait la marche des processions. M. de Mesmeur en a recueilli les débris et l'a restauré dans un bosquet de son jardin de Lescoat.

Albert le Grand (p. 58) dit que, de son temps, les paroisses voisines de Landévennec, Crozon entre autres, étaient tenues d'aller à certains jours chanter des services dans l'oratoire du roi Gradlon, pour le repos de son âme.

CHAPELLES

Les chapelles de Crozon étaient fort nombreuses, et une lettre de 1745 (H. 83) nous apprend qu'il y avait, dans cette paroisse, dix-huit chapelles desservies par les prêtres de Crozon, « qui se trouvent tous à la grand'messe de la mère église ; ces prêtres n'ont d'autre salaire que les quêtes que chacun fait dans l'arrondissement de sa chapelle ».

1^o Chapelle de Saint-Jean.

Cette chapelle, d'origine très ancienne, a été presque entièrement refaite à l'intérieur, du moins l'on n'y trouve que des dates du XVII^e siècle.

Au bas du clocher :

1617 . I . KANGVIADER.

1630 . G . SENECHAL.

Au bas du pignon du transept Midi :

IAN . BLOAS . FABRIQUE . 1627.

Au pignon d'une fenêtre Midi :

1643 . MEILAR . ALLAIN . FAB.

Dans la clôture en bois de l'arc triomphal :

1621 . FAICT : FAIRE : PAR : M : B : LE : BROIER : Pre
GADRON : KAVDREN . F.

A l'intérieur, séparant la nef du chœur, est une sorte d'arc triomphal, arcade romane assez lourde, du XI^e siècle, et offrant beaucoup d'analogie avec une arcade semblable dans la chapelle de *Saint-Jean Pont-Men ou sur Bélon*, en Riec, et qui dépendait des templiers ou des hospitaliers de Saint-Jean.

Près de la chapelle sont deux fontaines, dont l'une très ancienne, et l'autre surmontée d'un édicule du XVII^e siècle.

Cette chapelle est située au Léidé.

2^o *Saint-Jean de la Palue.*

Autre chapelle dédiée à saint Jean, et que son état de délabrement fit dégrever au rôle des décimes en 1781.

3^o *La Magdeleine.*

Chapelle attenante au presbytère ; elle servait à faire l'école en 1806 ; en 1811, le Curé en fit l'abandon à la commune, pour que celle-ci se chargeât des réparations du presbytère.

4^o *Saint-Michel.*

Près de Dinan, existe encore.

5^o *Notre-Dame de Pors-Salud.*

Était la chapelle la plus imposée au rôle des décimes, et recevait, dès lors, le plus d'offrandes. Elle était en ruines en 1804.

6^o *Saint-Hernot.*

A la pointe de la Chèvre ; elle est appelée de Saint-Hervé au rôle des décimes. En 1805, on la réclame comme très nécessaire pour le service paroissial.

7^o *Saint-Julien.*

Chapelle du côté de Camaret, dont on réclame l'ouverture, en 1804, comme très utile à ce quartier.

8^o *Saint-Nicolas.*

En ruines et déchargée au rôle des décimes dès 1781.

9^o *Saint-Guénolé.*

Dégravée au rôle des décimes, en 1781.

10^o *Saint-Philibert.*

Que le rôle des décimes appelle mal à propos Saint-Philippe. Demandée comme chapelle de catéchisme en 1805.

11^o *Saint-Laurent.*

Chapelle en ruines en 1805 ; mais les voisins en demandaient la reconstruction.

Il y avait en outre, sur cette paroisse, les chapelles de Saint-Fiacre, Saint-Sébastien, Sainte-Barbe, Saint-Gildas, Sainte-Marine, Saint-Germain, Saint-Louis de Ké-lern, sans compter les chapelles de Sainte-Anne et de Saint-Joseph de Lanvéoc.

MONUMENTS ANCIENS

Le bourg de Crozon (1) contient plusieurs maisons anciennes ; beaucoup sont dans le style de la Renaissance.

Son église date du xvi^e siècle, mais le portail et la tour du clocher sont un peu moins anciens.

Sur la porte qui est au pied de la tour, on lit :

EN L'AN 1602 A. P. KERAUDREN FABRIQUE

et au côté gauche sont écrits les noms :

A. SENECHAL

P. ANIBRAS

R. GALLOU

Dans le campanile du clocher, on voit cette inscription :

H. LE DU FABRIQUE . J : LE BRAZ . BE : GRENOU
L'AN 1615

*
* *

« Dans l'embouchure de la petite rivière de Laber ou de Saint-Laurent, est un petit îlot assez élevé, sur lequel on voit les vestiges d'une de ces antiques tours isolées qui furent les premières forteresses féodales. La terre relevée sur les fondations en marque encore l'enceinte, qui paraît

avoir été pentagone ; une coupure, qui d'un côté interrompt cette enceinte, en désigne la porte d'entrée. Je remarquai que l'intérieur de la tour avait été partagé en deux par un mur de refend en maçonnerie, dont la base paraît encore à fleur de terre ; elle est environnée d'un fossé.

Cette tour paraît avoir été établie dans la petite île de Laber, contre les entreprises des pirates normands ; elle est appelée dans le pays « château du Mur »...

La Palue.

« Il y a une trentaine d'années, dit M. Bourassin, vers 1840 (1), plusieurs dunes de sable, de l'anse de la Palue ou de Losmarch, furent déplacées à la suite d'une violente tempête, et mirent à découvert, au milieu de fragments de tuiles à rebord et de tessons de poterie de l'époque gallo-romaine, un grand nombre de squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge, régulièrement rangés les uns près des autres ; leurs bras étaient étendus le long du corps, et leur tête reposait sur une pierre plate. Il était évident que ce lieu avait été le théâtre d'une catastrophe dans les premiers siècles de notre ère. Les uns attribuèrent ce désastre à une maladie contagieuse, d'autres à une descente de pirates sur ce point de la côte, où les vestiges d'un établissement gallo-romain sont encore visibles. Cependant, aucun des squelettes ne portait de traces de mutilation.

« Pour moi, je n'hésite pas à croire, avec mon ami Durocher, ingénieur des mines à Rennes, que la catastrophe dans laquelle périrent tant d'êtres humains fut

causée par un tremblement de terre qui eut lieu sur nos côtes, vers la fin du III^e siècle de l'ère chrétienne et qui forma une grande partie des baies ou anses de cette partie de notre littoral. Ce tremblement de terre détruisit plusieurs villes ou villages, dont les habitants furent engloutis dans les flots ; la mer, en se retirant, laissa à découvert leurs cadavres, qui furent inhumés dans les sables...

« Ne pourrait-on pas attribuer la destruction de la ville d'Is à ce tremblement de terre, et ne pourrait-on pas en conclure qu'elle était située aux environs de Crozon, sur la baie de Douarnenez ? »

« M. Le Men fait observer que si la catastrophe de l'anse de Losmarch doit être attribuée à un tremblement de terre, ce fait n'a pu se produire qu'à la fin du IV^e siècle au plus tôt, puisque le Musée possède des monnaies des Empereurs Valentinien et Gratien provenant de cette localité. »

« En approchant ces côtes escarpées qui dominent l'anse dite de la Pallue (1) au Nord du Bec de la Chèvre, je trouvai un ensemble remarquable de pierres celtiques ; d'abord, un carneliou ou cimetière, composé de nombreux blocs disposés sans ordre sur un sol couvert d'ajoncs et de bruyère ; ensuite, deux alignements parallèles partaient de ce carneliou et se dirigeaient à l'Orient. On compte 11 pierres sur le plus grand de ces alignements, il n'en reste plus que 3 sur le second. Au Sud, et hors rang, se trouve un menhir de 12 pieds... »

M. Le Men (2) signale, au Nord de l'anse de la Pallue, sur un promontoire étroit et escarpé qui s'avance dans l'Océan, un *oppidum* ou lieu de refuge, défendu du côté

(1) Fréminville, II, p. 21.

(2) *Bulletin de la Société Arch.*, IV, p. 98.

de la terre par deux forts retranchements accompagnés de fossés. Il n'existe à l'intérieur aucun vestige d'habitation. »

Le Leuré. (1)

« A une demi-lieue dans l'Ouest de Landaoudec, on voit, sur le haut d'une colline et près le manoir de Leuré, deux alignements de pierres celtiques se joignant à angle droit ; l'un est composé de 6 pierres, l'autre de 4 ; l'une des pierres du premier est un menhir de 9 pieds. De ces alignements, on découvre le sanctuaire de Landaoudec ; auraient-ils ensemble quelque rapport ?... »

« S'il faut en croire les traditions du Nord rapportées par Olaüs Magnus, les alignements angulaires du Leuré seraient des sépultures de guerriers combattant à cheval. »

« Entre ces alignements et le fond de la baie du Fret, on rencontre un menhir de 6 pieds. Tout auprès, sont les débris d'un dolmen. »

Dinan. (2)

« Substructions et tuiles au village de Kervian, au fond de l'anse de Dinan. On a trouvé près de ces ruines, en 1863, un vase en bronze ayant la forme d'une marmite et renfermant environ mille deniers d'argent appartenant aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne ; 350 de ces monnaies sont au Musée départemental. »

Fréminville nous dit qu'« au fond de la baie de Dinan, près du village de Goulien, est un menhir isolé de 15 pieds. Ce monument, pour lequel les habitants du village ont une grande vénération, passe dans leur esprit pour marquer le lieu de la sépulture d'un chef important. »

(1) Fréminville, II, p. 14.

(2) *Bulletin de la Société Arch.*, II, p. 126.

« A une demi-lieue dans le Sud de ce menhir, j'en vis quatre autres fort gros, mais moins élevés et comme groupés ensemble. Ils étaient accompagnés d'un petit dolmen. »

M. du Châtelier signale, à la pointe du Château de Dinan, un dolmen en partie détruit, et des chambres à ciel ouvert.

Pointe de la Chèvre. (1)

« A 200 mètres Sud de Saint-Norgat, tumulus de 2 mètres de haut et 25 mètres de diamètre. Exploré en 1883, il nous a donné une chambre intérieure construite en pierres sèches recouvertes d'une table dolménique. Cette belle sépulture mesurait 2 m. 30 de long sur 0 m. 92 de large et 1 m. 30 sous plafond, contenait sept dépôts de restes incinérés placés sur sept dalles posées sur le fond de la sépulture, sans mobilier funéraire.

« A 300 mètres au Sud du village de Saint-Hernot, tumulus de 2 m. 50 de haut et 20 mètres de diamètre. Fouillé en 1883, il contenait trois sépultures formées de pierres placées de champ en terre, recouvertes de dalles. Elles ont donné des restes de squelettes, des poteries brisées, une hache en pierre polie, des éclats de silex et des percuteurs. » (Musée de Kernuz.)

Dolmen de Rostudel, à la pointe, et un menhir à 200 mètres à l'Ouest du dolmen.

Kercolleoch-Montourgard. (2)

« Entre la pointe de Morgat et celle de Saint-Hernot, sur le flanc Sud d'une colline inculte qui dépend du village de Montourgard, est une forteresse (celtique ?) de

(1) M. du Chatellier.

(2) *Bulletin de la Société Arch.*, IV, p. 97.

construction cyclopéenne extrêmement remarquable. L'enceinte principale, dont le plan donne un rectangle de 18 mètres sur 10 m. 40, est entourée de murs d'une épaisseur moyenne de 1 m. 25, formés de blocs de pierre non taillés, dont quelques-uns ont 1 m. 60 de hauteur ; ceux qui composent la première assise sont simplement plantés dans le sol les uns près des autres et disposés sur deux rangs qui se touchent. D'autres pierres étaient entassées sur cette première assise.

« A l'intérieur, sont les substructions de l'habitation du maître ; elle consistait en un donjon ou tour rectangulaire de 7 m. 30 sur 6 m. 50 de côté, dont les murs étaient construits par le même procédé que ceux de l'enceinte.

« De cette enceinte partent, dans la direction de l'Ouest et du Sud, des lignes de pierres plantées assez rapprochées qui forment une succession d'enceintes secondaires dont il n'est pas facile de préciser la destination. Il est impossible de donner, par une simple description, une idée de l'ensemble de ce curieux monument, probablement unique en France ; mais il est à désirer qu'on en fasse faire un plan le plus tôt possible, car au mois d'Octobre 1873, époque de ma dernière visite, on avait brisé, du côté de l'Ouest, un assez grand nombre de pierres pour en faire des clôtures » (1).

En 1830, M. Fréminville voyait, dans ce monument, « un sanctuaire druidique dont les alignements s'étendent entre la pointe Saint-Hernot et celle de Morgat ; le principal de ces alignements a 1.100 pieds d'étendue vers l'Ouest, il forme un angle obtus et aboutit à une enceinte trapézoïdiforme ayant une avenue de pierres. Tout à côté et

(1) M. du Chatellier a acheté ce monument pour le préserver de la destruction.

hors rang, est une autre enceinte carrée formée d'un double rang de pierres plantées très serrées les unes contre les autres et assez élevées. Cette enceinte porte, dans la contrée, le nom vulgaire de « maison du Curé ».

Landaoudec.

M. de Fréminville voit, dans les alignements de pierre de Landaoudec les traces d'un temple druidique qu'il décrit ainsi :

« Ce sanctuaire est établi dans une lande qui avoisine un chemin conduisant de Lanvéoc au manoir de Lescoat ; quelques gros blocs de pierre et trois menhirs dispersés en annoncent l'approche. Deux rangs parallèles de pierres, les unes plantées, les autres posées simplement sur le sol, forment une espèce d'allée ou d'avenue longue de 77 toises et qui conduit à l'angle oriental de la première enceinte.

« Cette enceinte, de figure triangulaire, est formée par des blocs de pierre posés ou plantés debout ; deux des côtés du triangle sont droits, le troisième est un segment de cercle, c'est celui du Nord ; celui du Sud a 64 toises de longueur, et celui de l'Ouest, qui forme avec lui un angle droit, en a 26. C'est sur ce dernier, composé de 10 pierres, que l'on remarque deux menhirs plantés à côté l'un de l'autre et paraissant marquer une espèce de porte ; l'un a 7 p. 1/2, l'autre 6 p. 1/2 de hauteur.

« A cette enceinte triangulaire est adjacente, du côté de l'Occident, une seconde, qui est de figure carrée, et a avec la première un côté commun. Ce carré, formé de blocs plantés ou posés, a 34 toises de l'Est à l'Ouest, et 26 du Nord au Sud.

« De l'extrémité Sud, du côté qui lui est commun avec l'enceinte triangulaire, part une rangée de pierres for-

mant le demi-cercle, et au bout de laquelle se voit le dolmen ou autel dépendant du temple.

« Tout auprès, et à l'Orient de ce monument, on voit un alignement composé de 63 pierres peu élevées et rapprochées les unes des autres ; il se dirige d'abord en ligne droite du Sud au Nord, mais prend à son extrémité une légère courbure. Cet alignement semble avoir fait partie d'une enceinte particulière qui entourait un terrain tout couvert de grosses pierres simplement posées sur le sol, et que nous regardons comme marquant autant de sépultures.

« Le menhir de Landaoudec est entouré de pierres celtiques dispersées sans ordre, mais qui sont trop voisines du temple que nous venons de décrire, pour n'en pas avoir fait une dépendance. On y voit trois menhirs, l'un haut de 9 p. 1/2, l'autre de 7 pieds, et le troisième de 8. Ce dernier, qui est dans le Sud du moulin, est remarquable en ce qu'il a été fendu verticalement en deux.

« A 300 ou 400 toises dans l'Est du sanctuaire, on trouve, sur le versant d'une petite vallée, un dolmen bien conservé, composé de sept pierres qui soutiennent une table massive de 8 pieds de surface. Ce dolmen dépendait peut-être du monument de Landaoudec.

« Le manoir de Landaoudec, situé à peu de distance du temple druidique, est aujourd'hui très dégradé et converti en ferme ; il peut avoir été bâti à la fin du xv^e siècle, mais rien n'annonce qu'il ait jamais été considérable.

« Dans une montre à Quimper, en 1562, un sieur de Landaoudec se présentait pour servir en qualité d'arquebusier à cheval, ce qui lui supposait un revenu assez élevé. »

M. Le Men (1) remarque que « le monument de Lan-

(1) *Bulletin de la Société Arch.*, IV, p. 93.

daoudec a été fort mutilé depuis l'époque où M. de Fréminville en a donné la description pour la première fois. En 1855, M. Le Bastard de Mesmeur, de Crozon, se trouvant sur les lieux au moment où l'on venait de renverser un des menhirs de ces alignements, découvrit, au fond de la cavité d'où on l'avait retiré, une belle hache en diorite. »

FAMILLES NOBLES DE LA PAROISSE DE CROZON

Autret, Sr de Landeadec : *d'or à cinq triangles ondés d'azur* ; devise : *Dre ar mor.*

Bohier, Sr de Tréberon : *d'or au lion d'azur.*

Coetquelven, Sr de Kerioul : *d'argent à la quintefeuille de sable* ; devise : *Beza e peoc'h.*

Gentil (le Sr de Quelern) (1) : *d'azur au serpent volant d'or* ; devise : *Spargit unde quaque venenum, et Suis nititur alis.*

Gouandour, Sr de Cléguer : *d'argent à 3 chouettes de sable becquées de gueules.*

Goulaine, Sr de Poulmic : *mi parti d'Angleterre et de France* ; devise : *De cettuy ci, de cettuy la, j'accorde les couronnes.*

Goulhezre, Sr de Tremet et Tréberon : *d'or au chevron d'azur accompagné de 3 trèfles de même.*

Han (du) marquis de Poulmic : *d'argent à la bande fuselée de sable, soutenant un lion morné de gueules.*

(1) M. de Rosmorduc nous signale une erreur d'Ogée, qui attribue au XV^e siècle la propriété du manoir de Kerlern ou Quelern à un Le Gentil.

* Ce manoir appartenait jadis aux Goulhezre ; Jean de Goulhezre épousa, en 1625, Marguerite Rospiec, dont il laissa une fille, Françoise-Esther Goulhezre, dame de Kerlern, mariée à Tanguy Le Gentil, sieur de Pen-cran. Leurs descendants ont porté le nom de Kerlern, devenu Quélerne, jusqu'en 1843, année de la mort de M. le baron Le Gentil de Quélerne, maréchal de camp du génie. »

Henry, Sr de Kerhouatenant : *de sable à l'aigle éployée d'argent.*

Hemery, Sr de Lanvagen : *d'or à 3 chouettes de sable, membrées et becquées d'or, qui est Cavan, un anneau de sable en abîme, alias à la bordure de gueules.*

Mathieu, abbé de Landévennec, mort en 1496, était de cette famille.

Hirgarz (de) : *d'or à 3 pommes de pin d'azur.*

Jacob, Sr de Kerigon et de la Villeneuve : *de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles de même.*

Jar (Le), Sr de Treyer : *d'argent à la poule de sable crêtée et barbelée de gueules, becquée et membrée d'or.*

Kerdrein (de) Sr de Kerbiriou et de Tréberon : *d'hermines au chef endanché de sable.*

Kerguziau, Sr de Kerbiriou : *d'azur à 3 têtes d'aigle (alias d'épervier) arrachées d'or* ; devise : *Spes in Deo.*

Kerlenguy (du), Sr de Landaoudec et de Poulpatré : *d'argent à l'aigle de sable.*

Laurens, Sr de Kerlenguy : *d'or au sanglier de sable.*

Léon, vicomte de Léon, comte de Crozon : *d'or au lion morné de sable, qui est Léon ; à la bordure chargée de onze annelets en orle, comme marque de juveigneurie.*

Languéouez (de), Sr de Kerbiriou : *fascé ondé d'or et d'azur, au chef de gueules* ; devise : *Vim patitur qui vincere, discit.*

Moëlien, Sr du Gouandour : *d'azur à un anneau d'argent, touché et environné de trois fers de lance de même* ; devise : *Sell Poble.*

Palud, Sr de Kervoazec : *d'argent à deux fasces ondées d'azur accompagnées de 3 étoiles de même.*

Pentrez, Sr de Rostellec : *d'or au greslier d'azur lié de gueules.*

Porte (de la), marquis de Poulmic et comte de Crozon : *de gueules au croissant d'hermines.*

René; conseiller au Parlement en 1653, épouse Anne-Marie du Ham, dame de Crozon, dont Anne-Marie, dame d'Artois et de Crozon, mariée en 1684 à Louis Rousselet, marquis de Châteaurenault, vice-amiral et maréchal de France.

Poulmic, S^r de Keramprovost et de Lescoat : *échiqueté d'argent et de gueules, le premier échiquier chargé d'un anneau de sable pour la branche de Loumérois ; devise : De bien en mieux, alias : Espoir.*

Plœuc (de), S^r de Poulmic : *d'hermines à trois chevrons de gueules.*

Trédern (de), S^r de Kerbiriou : *échiqueté d'or et de gueules, au franc canton fascé d'argent et de gueules ; devise : Ha souez ve, Quelle surprise ce serait.*

CURÉS DE CROZON DEPUIS LE CONCORDAT

- 1803-1804. Alain Desmoulin, de Crozon.
 1805-1809. Antoine-Adrien Mauduit du Plessix, de Pouldergat.
 1809-1820. Bernard Doucin, né à Quimper, en 1759.
 1820-1824. François-Marie Lescop, né à Plouguerneau, en 1791.
 1824-1829. Jacques Balcon, né à Crozon, en 1761.
 1829-1838. Yves Le Pape, né à Lopérec.
 1838-1864. Pierre Grall, né à La Feuillée.
 1864-1872. Sébastien Quéré, né à Goulien.
 1872-1876. François-Joseph Prigent, né à Lanmeur.
 1876-1896. Jean-Marie Hameury, né à Guimaëc.
 1896. Pierre-Louis Le Jacq.

VICAIRES

- Mignon.
 Meillard.
 Correoc.
 Carn.
 Balcon.
 Paugam.
 Tutor.
 Julien.
 Chansy.
 Guillaume Keruzec.
 Onneau Pellen.
 Jean-Pierre Michel.
 René Le Guen.
 François Le Rest.
 Guillaume Rivoal.
 Yves Le Coent.
 Clet Carval.
 Olivier Cantinat.
 Jean-Marie Quéméner.
 François Goarant.
 Hervé Goasguen.
 Jean Le Hann.
 François Le Borgne.
 François Silliau.
 Jean Penduff.
 Tanguy Guéguen.
 Claude Maguer.
 François Marc.
 Alain Martin.
 Jean Le Bloas.
 Louis Caradec.
 Jean Soucet.

486

CROZON

1832. François Mérer.
 1833. François Madec.
 1835. Joseph Le Guen.
 1836. Hippolyte Corre.
 1838. Vincent Le Courant.
 1838. Jacques Nicol.
 1839. Hervé Guéguen.
 1840. Claude Le Néa.
 1840. Laurent Baron.
 1841. Michel Le Férec.
 1841. Guillaume Le Déroff.
 1844. Jean Castrec.
 1844. Jean Ronvel.
 1849. Jean Gourmelon.
 1853. François Thomas.
 1854. Toussaint Nédélec.
 1857. Yves Thomas.
 1858. Jean Le Bras.
 1859. Jean Rolland.
 1859. Jean-Marie Cloarec.
 1861. Joseph Odeyé.
 1863. Jean Cadiou.
 1864. Joseph Mahé.
 1868. Théodore Baraou.
 1868. Théodore Rolland.
 1871. Marie-Stanislas Kerbiriou.
 1875. Pierre Créoff.
 1877. Eugène Odeyé.
 1880. Olivier Lavanant.
 1884. Yves-Marie Pichon.
 1885. Guillaume Héliès.
 1885. Maurice Migadel.
 1885. Jean Bodériou.
 1890. Louis Mocaer.

CROZON

487

1892. Marc Dréau.
 1896. Jean-Guillaume Fertil.
 1901. Cyprien Hénaff.
 1901. Alexandre Le Roy.
 1903. François-Marie Le Roux.
 1906. Henri Héréus.
-